



Possibilité d'obtention de visa de retour

Par **anbola**, le **10/07/2011** à **16:34**

Bonjour,

bonjour je suis tunisien je vie en france depuis 2000 je posé une demande de titre de séjour basé sur la loi de dix ans sans rupture sur le territoire français mais après avoir eu des récépissés pendant plus de 2 ans et 6 mois je reçois un refus basé sur l'insolidité de justificatif suite à ce refus je fais un recours à la préfecture qui a été refusé puis un deuxième recours à la cour administrative d'appel de Versailles le 08/02/2011 et depuis je n'ai rien reçu le problème est que je dois absolument rentrer en Tunisie car ma mère est très malade et je veux savoir s'il y a possibilité d'obtenir un visa de retour à titre exceptionnel pour pouvoir revenir en France
merci d'avance et répondez-moi s'il vous plaît j'ai vraiment besoin de votre aide

Par **mimi493**, le **11/07/2011** à **01:47**

Le visa de retour n'est pas un droit. Vous devez prendre le risque de partir et une fois là-bas, on risque de vous le refuser (vous avez même toutes les chances qu'on vous le refuse)

Par **anbola**, le **11/07/2011** à **20:54**

merci de m'avoir répondu mais ce que je veux savoir c'est si le visa de retour existe encore ou pas autrement dit comment j'attends toujours une réponse sur le recours que je fais est-ce que je peux faire la demande d'un visa de retour ou non et je vous remercie d'avance

Par **mimi493**, le **12/07/2011** à **00:14**

Le visa de retour existe toujours. Les consulats transmettront la demande à la préfecture, qui prendra son temps pour prendre la décision (plusieurs mois)